



COMPTES CONSOLIDÉS

EXTRAITS DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2011

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique :

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007 ;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

NORMES, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.

Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes

Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

Immeubles et constructions à usage administratif :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Étanchéité, électricité, pré-cablage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

Immeubles et constructions à usage touristique :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Équipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

TEST DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normalisé à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales, entreprises associées et coentreprises. (régies par les normes IAS 27, 28 et 31), à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur,
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :

- des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit,
- des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),

- que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables «gains ou pertes latents ou différés». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;





COMPTES CONSOLIDÉS

• en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants :

- prime de fin de carrière ;
- prime d'ancienneté ;
- indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié. Le CIH a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	31-déc-11	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-10
Hypothèses (moyennes pondérées)				
Taux d'actualisation	5,10%	4,90%	4,50%	4,40%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs				
Nombre de bénéficiaires :				
Actifs	1 465	1 448	1 465	1 448
Retraités				
Composition de l'actif de régime				

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,48% et 0,83%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill. Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ». Les filiales détenues par le Crédit Immobilier et Hôtelier étaient consolidées selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes ; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.





COMPTES CONSOLIDÉS

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- Goodwill;
- Provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure ad hoc : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

- 1- Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH.
- 2- C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire. Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
- 3- Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams et le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités ad hoc au sens des dispositions de l'interprétation SIC 12, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Solde au 31/12/2011*
Crédilog I	Prêts hypothécaires	2002	500	44
Crédilog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	232,5
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	1 121

*En millions de dirhams

RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

PARTIE I : GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DU CIH

Le dispositif de gestion des risques du CIH s'inscrit dans le cadre du respect des dispositions réglementaires émises en la matière par le régulateur national.

Ce dispositif se fixe comme objectif d'assurer une veille permanente concernant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques afin d'en assurer le déploiement progressif de manière à garantir un équilibre permanent entre le développement des activités du CIH et la maîtrise des risques y afférents.

I - GOUVERNANCE DES RISQUES

Le mode de gouvernance de la banque a connu une évolution au cours du 1er semestre 2009 qui s'est matérialisée à travers :

La transformation juridique du CIH en SA à Conseil d'Administration :

Après promulgation de la loi ayant modifié la loi N° 17/95 relative aux sociétés anonymes, et afin de tirer profit de ses apports en matière de gouvernance, et sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale Mixte du 28 05 2009 a décidé la transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, effective à partir de la date du 28 mai 2009 et l'adoption de nouveaux statuts de la banque.

Modalité d'exercice de la Direction Générale :

• Conformément à la loi N°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la Loi 20-05 promulguée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 et conformément aux nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 Mai 2008, le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général.

• Conformément aux dispositions de la loi n°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes, Le Conseil d'administration du 07 Octobre 2009 a décidé que le mode d'exercice de la Direction Générale est dorénavant exercé par un Président Directeur Général.

• L'Assemblée Générale du 11 Novembre 2009 a pris acte que le mode d'exercice de la Direction Générale choisi par le Conseil d'Administration en date du 28 mai 2009 est modifié par le Conseil d'Administration du 07 Octobre 2009 conformément aux dispositions de la loi n°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes.

Le système de gouvernance des risques adopté au CIH s'inscrit dans le cadre des dispositions émises en la matière par Bank Al-Maghrib, notamment la circulaire sur le contrôle interne (40/G/2007) et la Directive sur la bonne Gouvernance (50/G/2007), publiées en août 2007.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable en dernier ressort de la solidité financière du CIH. Il arrête les orientations stratégiques du CIH et assure la surveillance de la gestion de ses activités.

Il approuve, sur proposition du Président Directeur Général, la stratégie globale du CIH et sa politique de gestion des risques.

Il s'assure de la mise en œuvre, par le Président Directeur Général, d'un système de mesure, de maîtrise, de surveillance et de contrôle des risques et valide les limites globales d'expositions aux risques fixées par la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé des expositions aux risques du CIH à travers notamment le Comité d'Audit.

RÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre de la stratégie risque fixée par le Conseil d'Administration. Elle décline cette stratégie en politique et limites et veille à leur application dans les processus de gestion et d'allocation des fonds propres.

La Direction Générale définit les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion des risques et s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne indépendant et efficace.

Elle s'assure de l'existence d'un système de Reporting approprié qui lui permet de disposer d'informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur l'exposition du CIH aux différents risques.

La Direction Générale se fait assister dans ces missions par des structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle et par des Comités spécialisés de suivi et de surveillance des risques.

RÔLE DES STRUCTURES ET COMITÉS SPÉCIALISÉS DANS LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTRÔLE

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des normes et procédures internes. Ces structures rendent compte à des Comités de la Direction Générale en charge du suivi des aspects risques et contrôles.

Les structures

- La Direction des Engagements
- La Direction des Risques
- Le Pôle Conformité
- La Direction de l'Audit et de l'Inspection Générale

Les Comités de Direction Générale

- Le Comité de Management des Risques;
- Le Comité du Contrôle Interne ;
- Le comité de pilotage des risques de crédit
- Le Comité des Engagements ;
- Le Comité de Recouvrement ;
- Le Comité de Suivi des Risques sensibles ;
- Le Comité de Suivi des Affaires Spéciales ;
- Le Comité de Suivi du Contentieux ;
- Le Comité de Provisionnement ;
- Le Comité ALM ;
- Le Comité de Conformité ;
- Le comité des risques opérationnels.

II - PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En ligne avec les exigences de Bâle II et des dispositions réglementaires, le CIH a achevé un vaste chantier de formalisation des politiques des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques à respecter à chaque étape des processus de gestion des risques à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques sont validées par le Conseil d'Administration du CIH.

IDENTIFICATION

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques du CIH. A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour élaborer une cartographie par nature de risque. Ce chantier a abouti à la réalisation d'une première cartographie des risques de crédit et opérationnel.

MESURE

Le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre requise.

Pour les risques opérationnels, Le CIH a mis en place un progiciel pour la gestion en work-flows de ces risques.

Ce dispositif, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II, sera renforcé et affiné à moyen terme afin de permettre l'évolution progressive vers les approches avancées de Bâle II de gestion des risques, basées sur les modèles internes (IRB, VAR, AMA).

MAÎTRISE

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agit de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation à travers des mesures dédiées à cet effet (politiques de gestion des risques, limites, plans d'urgence, ...).





COMPTES CONSOLIDÉS

Limites

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale. Le CIH a mis en place des limites pour les risques de crédit, de marché, de taux et de liquidité.

Plan d'urgence

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques. Ce plan couvre des risques spécifiques, comme le risque de liquidité ou la continuité d'exploitation (PCA).

CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (Surveillance Permanente) et un contrôle de deuxième niveau par le Pôle Conformité pour ce qui est du risque de non conformité et les autres acteurs du contrôle interne pour les autres catégories de risque (Direction des Risques, Direction de la Comptabilité, RSSI...). La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau. Par ailleurs, l'une des missions de la Direction des risques consiste à surveiller régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting.

PARTIE II : DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

I - RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Dans le cadre de la mise en place des méthodes avancées de calcul des risques de crédit, le CIH a élaboré :

- Un modèle de notation pour la promotion immobilière
- Un modèle de notation pour les entreprises
- Un modèle de sélection des bons payeurs pour la clientèle des professionnels
- Des modèles de scoring à l'octroi et des modèles de notation pour les crédits à l'habitat et à la consommation.

PRINCIPES DE BASE RÉGISSANT L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

L'activité de crédit au C.I.H s'appuie sur les principes de base suivants :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opéré par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation pour les décisions d'octroi et de tarification.
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

SURVEILLANCE ET PILOTAGE DU RISQUE DE CRÉDIT

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

Des reportings sont régulièrement adressés au comité d'audit, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES ENGAGEMENTS

Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

- La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 31 décembre 2011, reflète :
- le positionnement stratégique de la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 68,2 % du total des encours hors contentieux ;
- la forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la production et à l'acquisition de logements représentent 95% des encours hors contentieux ;
- la bonne répartition des risques de crédit puisque l'encours de crédits aux particuliers représente plus de la moitié.

Dans le domaine de la promotion immobilière, les deux régions du Grand Casablanca et du Rabat et région concentrent 62% de l'encours global des crédits.

Qualité du portefeuille de crédit

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 3,1 milliards de Dirhams au 31/12/11. Le taux de CES s'établit à 9,2 % des engagements.

II - Risque Opérationnel

Définition du Risque Opérationnel

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel dédié et a assuré des actions de conduite de changement pour les intervenants dans le processus de gestion de ces risques. Ce progiciel permet une gestion en workflow des déclarations d'incidents (agences et entités centrales), des exercices d'autoévaluation et la conduite de plans d'actions correctives.

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action écrit, complet, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le projet plan de continuité d'activité est en phase avancée ; il couvre aujourd'hui 90% des processus vitaux de la banque.

III - Risque de marché

Définition du risque de marché

- On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :
- les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

RÔLE DE LA SALLE DES MARCHÉS

La Direction Marchés des Capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle changée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

RÔLE DE LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A cet titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

**IV - GESTION ACTIF - PASSIF
EVALUATION DES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE LIQUIDITÉ
EVALUATION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX**

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par le CIH se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombeés ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

Il se dégage de l'application de cette méthode et de l'impact d'une variation défavorable de taux, une sensibilité du bilan de la banque, au 31/12/2011, à une variation de +1% de la courbe des taux de -325 millions DH soit -10.64% des fonds propres réglementaires.

L'amélioration de la sensibilité par rapport aux fonds propres s'explique par la hausse des fonds propres de la banque suite à l'augmentation de 962 Millions DH du capital de la banque qui a eu lieu le 13/12/11.

EVALUATION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie provisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;
- Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

COUVERTURE DES GAPS DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites prudentielles. Ces principales mesures (en l'absence de swaps de taux) sont les suivantes :

- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts
- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, de lignes de refinancement auprès des actionnaires de référence.

SUIVI DES RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un Reporting trimestriel. En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de Reporting régulier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité du CIH. Ces données sont présentées en Comité ALM, Comité Management des Risques et Comité d'Audit.

V - RATIO DE SOLVABILITÉ ET ACTIFS PONDERÉS

Au 31 décembre 2011, le ratio de solvabilité devrait être tiré à la hausse au delà de 16% suite à l'augmentation de capital de la banque de 962 Millions DH qui a eu lieu le 13/12/11 et qui a hissé les fonds propres réglementaires de la banque à 3009 Millions DH.

RISQUE DE CRÉDIT

En application de l'approche standard, les actifs pondérés au CIH au titre du Risque de crédit devraient être inférieurs à 16 767 MDHS au 31 décembre 11 pour une consommation en fonds propres inférieure à 1 341 MDHS.

RISQUE DE MARCHÉ

Le CIH n'est pas assujéti au calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de change au 31/12/11 puisque la position de change globale située à 16.2 millions DH à cette date ne dépasse pas le seuil de 2% des fonds propres prudentiels arrêtés à 3009 Millions DH.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Pour le risque opérationnel, c'est l'approche « indicateur de base » qui est adoptée par le CIH.

Les actifs pondérés au CIH au titre du Risque opérationnel représentent 2 351 MDHS au 31 décembre 2011 pour une consommation en fonds propres de 188 MDHS.

INFORMATION SUR LE CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 2 660 808 500 dirhams (Deux Milliards Six Cent Soixante Millions Huit Cent Huit Mille Cinq Cent dirhams) divisé en 26 608 085 (Vingt Six Millions Six Cent Huit Mille Quatre Vingt Cinq) actions, d'une valeur nominale de Cent (100) dirhams chacune, toutes de même catégorie.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ANNÉE 2011

Le Conseil d'Administration réunit le 16/02/2012 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

	2011
Bénéfice de l'exercice	404 516 746
Déduction des pertes antérieures	-
Solde s'élevant à	404 516 746
Réserve légale (-)	20 225 837
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	139 677 274
Nouveau solde formant un bénéfice distribuable de l'exercice	523 968 182
Dividende par action	11
Nombre d'actions	26 608 085
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	292 688 935





COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2011

(en milliers MAD)

ACTIF	31/12/11	31/12/10
1.Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 654 804	1 157 078
2.Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3.Instruments dérivés de couverture	-	-
4.Actifs financiers disponibles à la vente	2 276 818	1 053 759
5.Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	300 281	1 444 521
6.Prêts et créances sur la clientèle	26 950 702	25 164 036
7.Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8.Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
9.Actifs d'impôt exigible	75 658	65 572
10.Actifs d'impôt différé	5	7
11.Comptes de régularisation et autres actifs	470 769	383 814
12.Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13.Participations dans des entreprises mises en équivalence	471 937	3 157
14.Immeubles de placement	518 163	489 614
15.Immobilités corporelles	659 620	626 687
16.Immobilités incorporelles	79 041	29 441
17.Ecarts d'acquisition	299 917	10 000
Total de l'Actif	33 757 714	30 427 685

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2011

(en milliers MAD)

PASSIF	31/12/11	31/12/10
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
2.Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3.Instruments dérivés de couverture	-	-
4.Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 389 829	1 387 108
5.Dettes envers la clientèle	18 722 261	19 124 905
6.Titres de créance émis	7 739 003	5 329 796
7.Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8.Passifs d'impôt exigible	176 976	11 958
9.Passifs d'impôt différé	93 212	154 439
10.Comptes de régularisation et autres passifs	1 066 732	876 989
11.Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12.Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13.Provisions	177 269	210 223
14.Subventions et fonds assimilés	-	-
15.Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
16.Capitaux propres	4 392 432	3 332 268
17.Capitaux propres part du groupe	4 392 432	3 332 268
18.Capital et réserves liées	2 660 809	2 280 693
19.réserves consolidées	1 357 836	812 715
20.Gains ou pertes latents ou différés	5 447	6 018
21.résultat de l'exercice	368 341	232 842
22.Intérêts minoritaires	-	-
Total du Passif	33 757 714	30 427 685

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
1. + Intérêts et produits assimilés	1 956 923	1 942 793
2. - Intérêts et charges assimilés	777 562	773 850
3. MARGE D'INTERET	1 179 361	1 168 943
4. + Commissions (produits)	146 068	161 952
5. - Commissions (charges)	15 211	16 432
6. MARGE SUR COMMISSIONS	130 857	145 520
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	0	0
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 158	170 262
9. + Produits des autres activités	86 120	96 988
10. - Charges des autres activités	99 195	76 060
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 318 301	1 505 653
12. - Charges générales d'exploitation	707 408	969 693
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	50 796	69 688
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	560 098	466 272
15. Coût du risque	83 045	461 918
16. RESULTATS D'EXPLOITATION	477 052	4 353
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29 831	1 419
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	57 541	265 493
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
20. RESULTAT AVANT IMPOT	564 424	271 266
21. - Impôt sur les résultats	196 083	38 424
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	368 341	232 842
24. Intérêts minoritaires	0	0
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	368 341	232 842
26. Résultat de base par action en dirham	13,8	10,2
27. Résultat dilué par action en dirham	13,8	10,2

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/11	31/12/10
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 157 078	1 295 173
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 157 078	1 295 173
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA ÉCLOTURE	1 654 804	1 157 078
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 654 804	1 157 078
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	497 726	(138 096)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ DU 01 JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers MAD)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/11	31/12/10
1. Résultat avant impôts	564 424	271 266
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	50 796	69 688
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	33 427	18 371
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(290 355)	(1 912 739)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(16 772)	(99 306)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(29 831)	(1 419)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(56 663)	(178 388)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		
9. +/- Autres mouvements	(53 779)	(71 624)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(363 178)	(2 175 417)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	1 135 199	(417 777)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 080 218)	541 703
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 232 726)	715
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	275 292	287 432
15. - Impôts versés	(196 083)	(38 424)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(2 098 536)	373 649
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(1 897 291)	(1 530 502)
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(691 137)	319 683
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(142 973)	(110 521)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(834 110)	209 162
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	819 919	(135 842)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 409 207	1 319 086
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	3 229 126	1 183 244
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	497 726	(138 096)





COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ DU 01 JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2011

(en milliers MAD)

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	2 280 693			1 063 387	6 017	3 350 097		3 350 097
Impact des changements de méthodes comptables				(13 624)		(13 624)		(13 624)
Autres mouvements				(4 205)		(4 205)		(4 205)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2010	2 280 693			1 045 558	6 017	3 332 268		3 332 268
Opérations sur capital	380 116			581 577		961 692		961 692
Palements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(136 842)		(136 842)		(136 842)
Résultat de l'exercice				368 341		368 341		368 341
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(571)	(571)		(571)
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(571)	(571)		(571)
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011	2 660 809			1 858 633	5 447	4 524 889		4 524 889
Changement de méthodes comptables				(132 462)		(132 462)		(132 462)
Autres mouvements				6		6		6
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2011	2 660 809			1 726 176	5 447	4 392 432		4 392 432

Pour les provisions pour dépréciation des créances sur base individuelle, la base de dépréciation est identique à celle de la comptabilité sociale déterminée par Bank Al Maghrib dans sa circulaire 19/G/2002.

Les dépréciations sont déterminées selon :

- des modèles statistiques que le CIH a déterminé pour chacune des catégories de ses créances courantes (crédits acquéreurs et crédits à la consommation),
- des approches individuelles pour les créances significatives.

En vue d'améliorer la pertinence des règles de provisionnement en frs sur base individuelle, les règles retenues au niveau des modèles utilisés ont été revues. Sur ces nouvelles bases, une modification du bilan d'ouverture de l'exercice a été opérée.

L'impact du changement de méthode sur les comptes consolidés du Groupe CIH se détaille comme suit :

Rubrique	Ancienne Méthode	Nouvelle Méthode	Impact
Prêts et créances sur la clientèle	27 160 960	26 950 702	(210 258)
Total Actif	33 967 972	33 757 714	(210 258)

Rubrique	Ancienne Méthode	Nouvelle Méthode	Impact
Impôt différé Passif	171 007	93 212	(77 795)
Capitaux propres	4 524 894	4 392 432	(132 462)
Capitaux propres part du groupe	4 524 894	4 392 432	(132 462)
Réserves consolidées	1 490 298	1 357 836	(132 462)
Total Passif	33 967 972	33 757 714	(210 258)

ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
Résultat net	368 341	232 842
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-571	2 477
Ecarts de conversion	-	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-571	2 477
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mise en équivalence	-	-
Total cumulé	367 770	235 319
Part du groupe	367 770	235 319
Part des minoritaires		

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur 31/12/2011	Valeur 31/12/2010
Titres à revenus variables		
Cotés	10 208	11 468
Non cotés	13 138	22 301
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	2 240 888	1 007 451
Autres (parts opcvn)	12 584	12 539
Total	2 276 818	1 053 759
Dont gains et pertes latents	5 447	6 018
Dont provisions pour dépréciation	203 544	197 915

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers MAD)

	Valeur brute au 31/12/2011	Valeur brute au 31/12/2010
A vue	300 283	1 444 520
Comptes ordinaires	1 534 121	300 063
Prêts et comptes au jour le jour	-1 240 931	1 122 428
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	7 093	22 029
A terme	0	0
Prêts et comptes à terme	0	0
Prêts subordonnés et participants	0	0
Valeurs reçues en pension à terme	0	0
Créances rattachées	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Total Brut	300 283	1 444 520
Dépréciation	2	1
Total Net	300 281	1 444 521

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

CREANCES	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
Crédits de trésorerie	100 000	-	687 537	55 087	842 624	479 487
- Comptes à vue débiteurs	-	-	448 135	39 271	487 406	270 851
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	6 756	-	6 756	1 975
- Crédits à l'exportation	-	-	973	-	973	1 157
- Autres crédits de trésorerie	100 000	-	231 673	15 816	347 489	205 504
Crédits à la consommation	-	-	-	828 332	828 332	844 217
Crédits à l'équipement	-	-	804 655	-	804 655	584 579
Crédits immobiliers	-	-	6 004 087	17 126 978	23 131 065	21 833 421
Autres crédits	-	-	5 226	8 413	13 639	9 209
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	14 403	2 772	17 175	4 438
Créances en souffrance	-	-	-	2 497 429	2 497 429	2 682 122
Dépréciation	-	-	-	1 184 216	1 184 216	1 273 437
- Sur base individuelle	-	-	-	1 007 595	1 007 595	1 118 736
- Sur base collective	-	-	-	176 621	176 621	154 701
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
TOTAL	100 000	-	6 508 313	20 342 389	26 950 702	25 164 036

VALEURS EN CAISSE

(en milliers MAD)

Valeur	31 Décembre 2011		31 décembre 2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	291 654		255 825	
Banques centrales, CCP	1 363 150		901 253	
Total	1 654 804	0	1 157 078	0

GOODWILL

(en milliers MAD)

	31/12/10	Augmentation	Diminution	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/11
Valeur brute	16 763	289 917	(6 463)			300 217
Les Omayades (fonds commercial)	10 000				0	10 000
Le Tafilalet (fonds commercial)	6 463		(6 463)			0
Somical (fonds commercial)	300					300
Maroc Leasing	0	192 613				192 613
Sofac	0	97 304				97 304
Cumul des pertes de valeur	6 763	0	(6 463)	0	0	300
Les Omayades (fonds commercial)	0					0
Le Tafilalet (fonds commercial)	6 463		(6 463)			0
Somical (fonds commercial)	300					300
Valeur nette au bilan	10 000	289 917	0	0	0	299 917





COMPTES CONSOLIDÉS

IMPÔTS DIFFERÉS

(en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
Actifs d'impôt différé	5	7
Passifs d'impôt différé	93 212	154 439
Position nette	(93 207)	(154 432)

IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/10	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2011	Juste valeur au 31/12/2011
Valeur brute	615 040	101 942	38 777	678 205	781 442
Amortissement & Dépréciation	125 426	35 479	863	160 042	
Net	489 614			518 163	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2010	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	31/12/11
Valeur brute	125 268	0	65 753	19 412	171 609
Amortissement & dépréciation	95 827	0	13 854	17 114	92 567
Net	29 441				79 041

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers MAD)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablis de crédit à l'étranger	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établis de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	0	6 668	8 688	15 356	20 721
Valeurs données en pension	902 581	0	0	0	902 581	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	902 581	0	0	0	902 581	0
Emprunts de trésorerie	0	400 000	0	0	400 000	1 315 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	400 000	0	0	400 000	1 315 000
Emprunts financiers	0	3 967	0	0	3 967	3 967
Autres dettes	0	57 890	0	0	57 890	13 141
Intérêts courus à payer	5 283	4 751	0	0	10 034	34 278
TOTAL	907 864	466 608	6 668	8 688	1 389 829	1 387 108

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

Libelle	31/12/10	Augmentation	Diminution	31/12/11
Titres du marché interbancaire	-			-
Titres de créances négociables	2 000 000	5 772 800	3 085 000	4 687 800
Intérêts courus non échus	26 126	77 414	26 126	77 414
Emprunts obligataires	804 970		139 170	665 800
Intérêts courus non échus	33 716	27 134	33 716	27 134
Autres dettes représentées par un titre	2 383 538		178 338	2 205 200
Intérêts courus non échus	81 446	75 655	81 446	75 655
TOTAL	5 329 796	5 953 003	3 543 796	7 739 003

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

Libelle	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10
Opérations de change à terme				
Devises à recevoir				
Dirhams à livrer				
Devises à livrer				
Dirhams à recevoir				
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				

NEANT

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	31/12/11	31/12/10
Engagements de financements et de garantie donnés	2 684 216	2 648 213
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédit confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 432 588	2 433 262
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	3 345	1 873
- Ouvertures de crédit confirmés	2 429 243	2 431 389
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 234	0
- Crédits documentaires export confirmés	1 234	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Garanties de crédits données	0	0
- Autres cautions, avals et garanties donnés	0	0
- Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	250 394	214 951
- Garanties de crédits données	8 608	8 388
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	191 419	180 270
- Autres cautions et garanties données	45 271	26 293
- Engagements en souffrance	5 096	0
Engagements de financements et de garantie reçus	3 770 795	3 188 243
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédit confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Garanties de crédits	0	0
- Autres garanties reçues	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 770 795	3 188 243
- Garanties de crédits	3 770 795	3 188 243
- Autres garanties reçues	0	0

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers MAD)

Libelle	31/12/10	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/11
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	39 203	0	3 432	6 502	36 132
Provisions pour affaires sociales	16 849	0	1 473	3 778	14 544
Provisions pour autres risques et charges	67 097	0	7 696	38 589	36 204
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	87 074		10 684	7 369	90 389
TOTAL	210 223	0	23 285	56 238	177 269
Ventilation des provisions	31/12/10	31/12/11			
Court terme	0	0			
Court terme	210 223	177 269			
	210 223	177 269			

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 631 971	6 922 540	9 554 515	8 986 785
Comptes d'épargne	0	0	8 078	2 631 836	2 639 914	2 274 548
Dépôts à terme	132 000	590 000	1 688 475	2 085 191	4 495 666	5 679 947
Autres comptes créditeurs	0	632	75 688	618 649	694 969	648 021
Intérêts courus à payer	1 479	6 609	18 914	23 357	50 358	62 534
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	1 286 838	1 286 838	1 473 070
TOTAL	133 479	597 245	4 423 126	13 568 412	18 722 261	19 124 905





COMPTES CONSOLIDÉS

ENGAGEMENTS SOCIAUX ET AVANTAGES AU PERSONNEL

(en milliers MAD)

Détail des charges	31/12/11	31/12/10
Salaires	162 925	130 500
Indemnités diverses	140 489	171 220
Cotisations sociales	70 754	72 009
Autres charges de personnel	9 212	18 022
Total	383 380	391 751

Effectif fin de période	31/12/11	31/12/10
Employés	350	343
Cadres	1115	1 105
Total	1 465	1 448

Avantages du personnel

Montant (Provisions) au 1er janvier 2010	(87 259)
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	
Reprises pour utilisation / Prestations payées	7 717
Variation de périmètre	
Business combination (seulement si significatif)	
Ecart de conversion	
Montant (Provisions) au 31 Décembre 2010	(87 073)
Montant (Provisions) au 1er janvier 2011	(87 073)
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	
Reprises pour utilisation / Prestations payées	7 369
Variation de périmètre	
Business combination (seulement si significatif)	
Ecart de conversion	
Montant (Provisions) au 31 Décembre 2011	(90 387)

MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
Sur opérations avec les établissements de crédits	12 095	13 724
Sur opérations avec la clientèle	1 875 844	1 893 893
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	68 984	35 090
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	86
Produits d'intérêts	1 956 923	1 942 793
Sur opérations avec les établissements de crédits	39 179	58 615
Sur opérations avec la clientèle	388 390	462 383
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Sur dettes représentées par titres	349 993	252 851
Sur dettes subordonnées	0	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	-
Sur opérations de crédit bail	0	-
Autres intérêts et produits assimilés	0	-
Charges d'intérêts	777 562	773 850

COMMISSIONS NETTES

(en milliers MAD)

	31/12/11			31/12/10		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	15 211	-15 211	0	16 432	-16 432
Sur opérations avec la clientèle	3 643	0	3 643	2 705	0	2 705
Sur opérations sur titres	10 515	0	10 515	12 318	0	12 318
Sur opération de change	3 405	0	3 405	9 212	0	9 212
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	128 505	0	128 505	137 717	0	137 717
- Produits nets de gestions d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiement	45 518	0	45 518	39 182	0	39 182
- Autres	82 987	0	82 987	98 535	0	98 535
Produits nets des commissions	146 068	15 211	130 857	161 952	16 432	145 520

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE (en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
dividendes reçus et produits sur AFS	26 222	55 847
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs disponibles à la vente	-10	219
Dépréciation durable	-5 765	-67 174
Reprise de dépréciation	711	181 370
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la JV des AFS, lorsque l'élément couvert est cédé		
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	21 158	170 262

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/11	31/12/10
Charges de personnel	385 346	417 244
Impôts et taxes	21 974	23 654
Services extérieurs et autres charges	300 088	528 795
Charges d'exploitation	707 408	969 693

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	31-déc-11	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-10
Engagement net	32 463	30 053	68 529	66 596
Limitation de l'actif de retraite				
Coûts des services passés non reconnus				
Gains/Pertes actuariels non reconnus	(10 605)	(9 576)		
Actif/Provision net figurant au bilan	21 858	20 477	68 529	66 596

Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	31/12/11	31/12/10	31/12/11	31/12/10
Sensibilité de l'engagement	-11%	-10%	-7%	-7%
Sensibilité du coût des services	-18%	-26%	-9%	-17%
Sensibilité de la charge d'intérêt (taux d'actualisation)	7%	-13%	12%	3%

PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
produits de la promotion immobilière		
produits de l'activité hôtelière		60 893
Produits sur opération de location simple		
charges de l'activité hôtelière		(15 977)
variations de juste valeur des immeuble de placement		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance		
Dotations & Reprises sur immeubles de placement	(39 227)	(16 551)
variation des provisions techniques des contrats d'assurances		
Autres produits	86 120	36 095
Autres charges	(59 968)	(43 532)
Produits et charges nets des autres activités	(13 075)	20 928

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
Dotations nettes des reprises aux amortissements des Immobilisations corporelles et incorporelles	-70 436	-79 688
Dotations nettes des reprises aux dépréciations des Immobilisations corporelles et incorporelles	19 640	10 000
Total	-50 796	-69 688

COÛT DU RISQUE

(en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
Dotations aux provisions	454 980	637 115
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	441 894	562 360
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	13 087	74 755
Reprise de provisions	775 427	2 431 593
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	724 955	2 409 357
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1 117	0
Provisions pour risques et charges	49 354	22 236
Variation des provisions	-320 446	-1 794 478
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	480 257	2 256 396
Récupérations sur prêts et créances amorties	-76 765	0
Autres pertes	0	0
Coût du risque	83 045	461 918

VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs		
Ecart d'acquisition négatifs		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(en milliers MAD)

Dénomination sociale	Pays	déc-11		déc-10		Méthode de consolidation
		% Intérêts	% contrôle	% Intérêts	% contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	24,3%	24,3%	24,3%	24,3%	Mise en équivalence
Maroc Leasing	Maroc	34,0%	34,0%	0%	0%	Mise en équivalence
Sofac	Maroc	46,2%	46,2%	0%	0%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale





COMPTES CONSOLIDÉS

IMPÔTS

(en milliers MAD)

	31/12/11	31/12/10
Charges d'impôts exigibles	179 179	12 743
Charge d'impôts différés	16 904	25 680
Charge d'impôt de la période	196 083	38 424
	31/12/11	31/12/10
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultats des sociétés MEE	534 593	269 847
Taux d'impôt théorique	37%	37%
Impôt théorique	197 799	99 843
Ecart taux mère/filiales	(953)	785
Effet différences permanentes	(763)	15 082
Retraitement de la plus value de cession des titres consolidés		(77 286)
Effet des autres éléments		
Charges effectives d'impôts	196 083	38 424

PASSIFS EVENTUELS

Les comptes de l'ex CHAABI LEASING, après sa fusion-absorption par MAROC LEASING en septembre 2009, ont fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices de 2006 à 2008. Une première notification de redressement au titre de l'IS de l'exercice 2007 et de la TVA des exercices 2006 et 2007 a été reçue par MAROC LEASING. Celle relative à l'exercice 2008, également sous contrôle, n'étant pas encore parvenue à la Société. Dans sa réponse à l'Administration, la Société a entièrement réfuté les redressements envisagés.

PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers MAD)

Entreprises associées	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Produit des activités ordinaires	Quote part dans le résultat
Maghreb Titrisation	3 141	5 012	23 708	15 152	1 220
Maroc Leasing	336 366	84 123	12 103 572	3 497 011	28 611
Sofac	132 429	-	2 626 065	159 050	-
Total	471 937	89 135	14 753 344	3 671 213	29 831

RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ

(en milliers MAD)

	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Résultat net part du Groupe	368 341	232 842
Nombre d'actions ordinaires émises	26 608 085	22 806 930
Résultat par action de base et dilué en DH	13,8	10,2

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

COOPERS & LYBRAND (MAROC) S.A

Coopers & Lybrand (Maroc) S.A
83, Avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires du
Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)
Casablanca

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zektouni
21 000 Casablanca
Maroc

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 392 432 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 368 341.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note de l'annexe intitulée « passifs éventuels » faisant état d'un contrôle fiscal au niveau de la société Maroc Leasing ;
- la note explicative accompagnant le tableau de variation des capitaux propres sur le changement intervenu au niveau du mode de provisionnement sur base individuelle des créances sur la clientèle.

Casablanca, le 21 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand (Maroc) S.A

Abdelaziz ATLASCOU
Associé
83, Av. Hassan II - 20000 - Casablanca
Tél. : 05 22.27.50.22 / 05 - Fax : 05 22.27.45.90
R.C de Casablanca n° 75.745

Deloitte Audit

Fawzi BRITEL
Associé

Deloitte Audit
288 Boulevard Zektouni
- CASABLANCA
Tél : 022 22 47 3435/358
Fax : 022 22 40 78

